

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

FORMATION HEV 2 (ÉLECTRICITÉ)			
Ancien Code	TEAU2B24AUT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIAU2240		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cécile WAILLIEZ (wailliezc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La formation HEV2 est une formation organisée en collaboration avec EDUCAM. Elle permettra aux étudiants de pouvoir mettre les HEV (Véhicules hybrides et électriques) hors tension et de les remettre sous tension. Ils pourront ainsi travailler de façon autonome sur des composants de ce genre de véhicule après avoir vérifié que le véhicule est bien hors tension.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette formation les étudiants devront être capables de

- Comprendre les principes généraux de fonctionnement des véhicules électriques et électriques hybrides
- Connaître le champ d'activité des différents niveaux de personnes certifiées
- Pouvoir identifier des véhicules électriques et électriques hybrides et connaître les risques qui y sont liés
- Pouvoir utiliser des véhicules électriques et électriques hybrides (utilisation quotidienne: démarrage et conduite)
- Pouvoir évaluer correctement les risques, et connaître et pouvoir appliquer les bonnes procédures aux véhicules électriques et électriques hybrides
- Pouvoir mettre des véhicules électriques et hybrides hors tension en toute sécurité
- Pouvoir évaluer les risques lors du travail sur des véhicules endommagés.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU2B24AUTA Formation HEV 2

12 h / 1 C

Contenu

La formation aborde le fonctionnement et la structure de la propulsion électrique. Les dangers éventuels et les procédures de sécurité à suivre lors d'interventions sont largement abordés. L'accent est mis sur ce que vous pouvez faire ou pas sur ces véhicules, mais aussi sur la façon d'intervenir dans des situations dangereuses. L'utilisation et le contrôle de l'équipement de sécurité et de l'outillage spécialisé sont largement abordés dans la partie pratique. Le fait de mettre un véhicule électrique ou hybride hors de nuire est une compétence importante que la formation tend à enseigner.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral et mise en pratique à l'atelier

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Syllabus fourni par le centre de formation

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus fourni lors de la formation

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué à la fin de la formation sur la théorie et devra mettre en pratique ce qui a été vu.

Cette évaluation donnera droit à la certification HEV 2 en cas de réussite.

Cette évaluation est non-récupérable.

La cote de l'AA est établie de la manière suivante :

- si la certification est obtenue, la cote sera la moyenne des cotes des différentes parties évaluées par l'organisme certificateur (EDUCAM) ;
- en cas d'échec à l'obtention de la certification, la cote sera de 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm			

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).